

Livret d'accueil

Guide d'accompagnement

*FOYER DE VIE
"La Mignauderie"*





Sommaire

03

Éditorial

04

Localisation

05

Présentation du Foyer de Vie

06

Nos missions

07

Modalités d'admission et d'accueil

09

Vie pratique

11

L'équipe pluridisciplinaire

12

Le parcours de santé

13

L'animation

14

Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé

15

Vos droits et devoirs

16

Espaces et formes d'expression

18

Vos recours

BIENVENUE...

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au Foyer de vie de la Mignauderie, rattaché au Centre Hospitalier de Mauléon, où nous sommes heureux de vous accueillir.

Soyez assuré(e) que l'ensemble du personnel qui est amené à vous accompagner au quotidien, mobilise tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention bienveillante pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles. En référence aux principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, nous veillons à vous offrir un accompagnement personnalisé de qualité, visant à préserver votre autonomie et respectueux de vos droits.

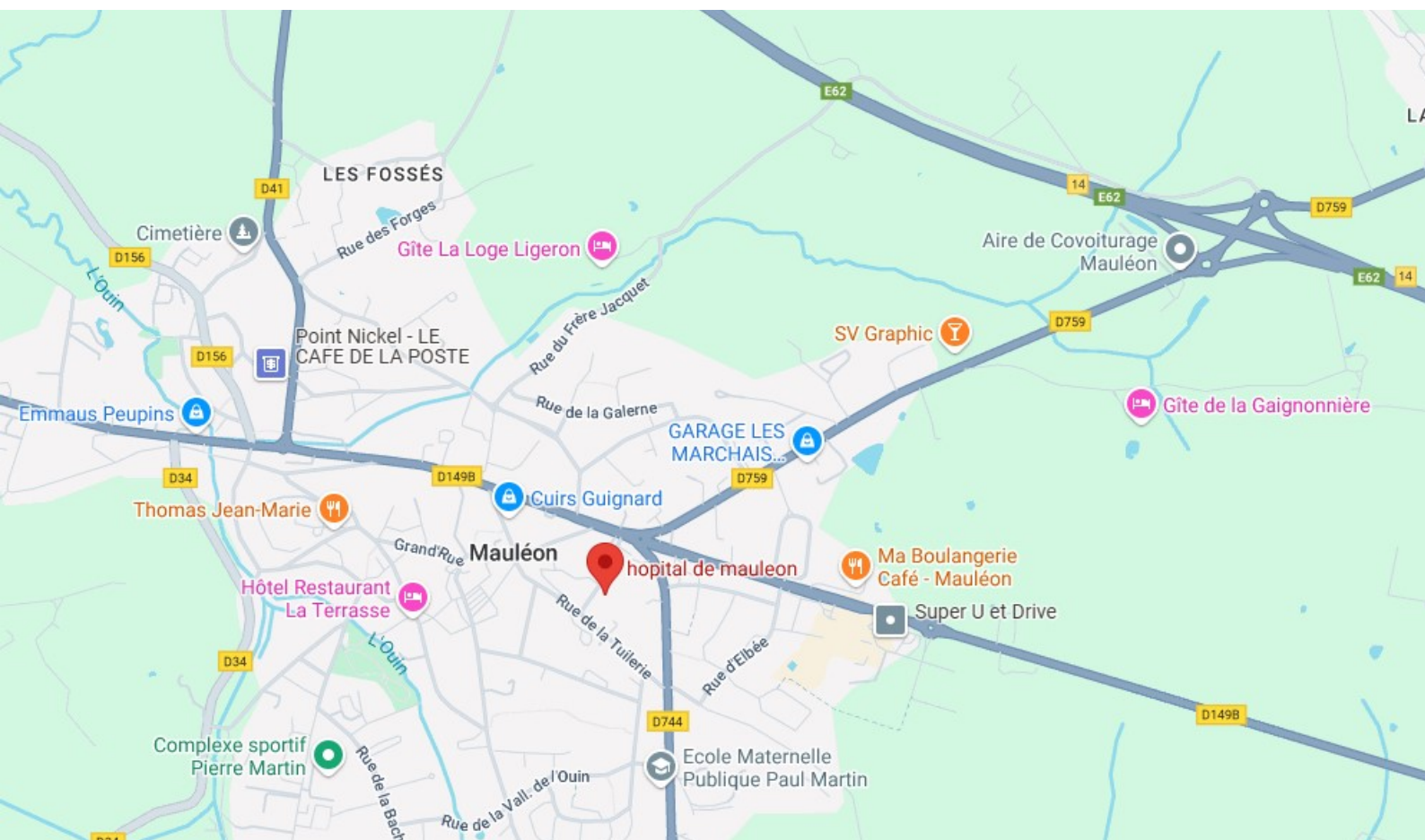
L'équipe est à votre écoute et à votre disposition. Nous mettrons tout en œuvre pour répondre au mieux à la confiance que vous nous exprimez.

Ce livret d'accueil est conçu à votre intention, que vous soyez résident ou proche d'un résident, afin de vous informer sur le fonctionnement de notre établissement, les conditions du déroulement de votre séjour et vos droits.

Avec nos chaleureuses salutations.

La Direction

Localisation



Centre Hospitalier de Mauléon

6, rue du Chemin Vert
BP24001
79700 MAULÉON

Le secrétariat de l'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17 heures.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous adresser à l'équipe éducative pour toutes questions ou renseignements.



05.49.81.40.47



accueil@hopital-mauleon.fr



www.hopital-mauleon.fr



Présentation du Foyer de Vie

Créé en 1992 par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Foyer de Vie "La Mignauderie" est un service médico-social relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Depuis janvier 2023, il est rattaché au Centre Hospitalier de Mauléon dont la direction en assure la gestion administrative et financière. L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Le Foyer de Vie accueille des personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique, âgées de 18 à 60 ans, dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Néanmoins, ces personnes disposent de capacités physiques et intellectuelles suffisantes pour réaliser les actes de la vie courante.

Le Foyer de Vie met en œuvre des soutiens médico-sociaux adaptés aux besoins des personnes accueillies, avec notamment des activités quotidiennes et des animations sociales. N'étant pas un service médicalisé, vous aurez libre recours aux professionnels libéraux (médecins, kinésithérapeutes, pédicures, ambulanciers...). L'équipe pourra vous accompagner dans ces démarches. Vous aurez également le libre choix de faire appel aux services de la cité (coiffeur, esthéticienne...).

À l'automne 2025, le Foyer de Vie déménage dans des locaux neufs sur le site du Centre Hospitalier, au cœur de la ville de Mauléon. Il se composera de deux unités de vie :

AZUR : 10 résidents
EMERAUDE : 10 résidents



Nos missions

Le Foyer de Vie propose et s'engage à offrir à la personne accueillie :

- Un accompagnement individuel et personnalisé,
- Un cadre bienveillant,
- Un espace de vie individuel, personnalisable
- Des ateliers et activités quotidiennes, diversifiées

La bientraitance au cœur de nos actions

Le Foyer de Vie est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations qu'il vous fournit. A ce titre, elle se traduit par :

- La réalisation d'une enquête de votre satisfaction une fois tous les deux ans avec présentation des résultats et des plans d'amélioration en Conseil de la Vie Sociale,
- L'évaluation de votre Projet d'Accompagnement Personnalisé,
- L'inscription dans une démarche d'évaluation de la Haute Autorité de Santé en conformité avec la réglementation





Modalités d'admission et d'accueil

Vous pouvez faire la demande par simple appel téléphonique, courrier ou mail. Un dossier vous est alors transmis et est à retourner dûment complété.

Une visite du Foyer de Vie et un entretien avec la cadre socio-éducatif vous seront proposés afin d'affirmer ou infirmer votre décision d'orientation vers notre établissement.

Votre dossier sera ensuite étudié en commission d'admission qui est une commission pluridisciplinaire. Elle organise et décide des admissions des résidents au sein du Foyer de Vie en fonction des places disponibles. La décision d'accueil d'un nouveau résident est déterminée en fonction de critères (complétude du dossier renseigné, maintien sur le territoire de vie, projet de vie, urgence sociale...).

VOTRE ARRIVEE

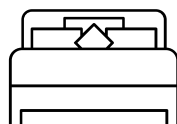


L'équipe éducative vous présentera les autres résidents, les lieux privés et communs puis vous remettra la clé de votre logement.

Un inventaire de vos biens sera fait en votre présence et/ou celle de votre représentant légal.

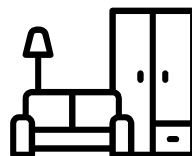
Les professionnels seront présents afin de vous accompagner tout au long de la journée.

VOTRE LOGEMENT



Vous serez accueilli dans des locaux neufs et habitez dans une chambre individuelle dotée d'une salle d'eau avec sanitaires. Vous apporterez votre propre mobilier dans le respect des normes de sécurité. Vous avez la possibilité de personnaliser votre espace de vie avec de la décoration personnelle.

LES ESPACES COMMUNS



Le Foyer de Vie est un lieu ouvert sur l'extérieur et situé au cœur de Mauléon. Il dispose de vingt chambres individuelles réparties en deux unités de vie. Le service occupe le même bâtiment que l'EHPAD La Châtillonnaise et se situe en rez-de-chaussée ; l'EHPAD étant à l'étage.

Les deux unités de vie disposent d'une salle à manger, d'un salon avec TV, d'un bureau équipé et de sanitaires. Chacune donne accès direct à une terrasse extérieure et aux espaces verts.

Le Foyer de Vie comprend aussi des espaces collectifs : une infirmerie, une salle de bains avec baignoire, un salon d'accueil, un bureau animation (partagé avec la psychologue), deux salles d'activités, deux ateliers, une cuisine thérapeutique et une salle zen.

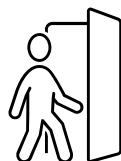
VOS DEPLACEMENTS



L'organisation de vos déplacements ainsi que le financement sont à la charge du résident par le biais de son représentant légal et/ou sa famille. Il est possible de faire appel à un taxi ou transport solidaire.

Les transports pour les sorties, animations, certains rendez-vous médicaux, démarches diverses sont assurés par le Foyer de Vie.

VOS SORTIES



Les sorties individuelles sont possibles mais doivent être organisées (prévenance de l'équipe). Les départs en week-ends et séjours doivent être anticipés et préparés entre le résident, l'équipe, la famille et/ou tuteur (transport, pilulier).

Il est demandé aux familles de respecter les dates et horaires convenus pour la bonne organisation du service et l'accueil du résident.

La présence des proches n'est pas autorisée au-delà de 20h30 afin de garantir une certaine sérénité dans le lieu de vie.



Vie pratique



Vous pouvez disposer d'un téléphone portable personnel. Cependant il est souhaitable de l'utiliser pendant les temps libres, en dehors des activités et des moments de vie collective. Il est possible d'installer une ligne fixe dans les chambres. Le téléphone est fourni par l'établissement. La demande est à faire à l'accueil de l'hôpital. Le coût est de 15€/mois + prix des communications



L'établissement vous offre la possibilité de vous connecter gratuitement à Internet si vous disposez d'un ordinateur portable, d'un smartphone ou d'une tablette. Le secrétariat vous remettra un identifiant et mot de passe de connexion.



Une télévision est installée dans le salon commun. Vous pouvez aussi apporter votre propre télévision dans votre chambre. Le service technique se chargera de son installation.



Les repas sont préparés par un prestataire local et livrés quotidiennement. Vous mangerez dans votre lieu de vie. Vous pouvez également manger dans votre logement en cas de besoin. Vous pourrez organiser un repas avec vos proches, il suffit de le signaler à l'équipe une semaine à l'avance pour les commandes. Votre absence à un repas doit être indiquée à l'équipe au moins 48h à l'avance.



Vous devez être équipé d'un trousseau personnel complet : vêtements, draps, serviettes de toilette. Un prestataire entretient votre linge qui sera codifié. Tout nouveau vêtement doit être systématiquement confié à l'équipe pour marquage. Un accompagnement pour l'achat de vêtements ou effets personnels est prévu par l'équipe, plusieurs fois dans l'année, en fonction de vos besoins et vos moyens financiers.



Le courrier qui vous est adressé vous est remis quotidiennement. L'équipe peut vous accompagner à rédiger et envoyer votre correspondance personnelle.



Selon le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 (fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif), et par souci de sécurité, il est interdit de fumer au sein du bâtiment.



Les animaux sont interdits au sein de l'établissement sauf ceux appartenant au Foyer de Vie dans le cadre d'un projet institutionnel.



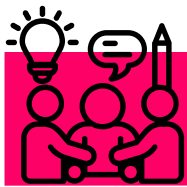
Dans le respect des convictions de chacun, l'aumônerie peut proposer un accompagnement spirituel. L'établissement est ouvert à tout autre culte.



L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cependant, cette assurance ne couvre pas les dommages qui pourraient être causés par vous-même. Il vous est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile



Vous devez disposer d'argent nécessaire pour faire face à vos dépenses personnelles (produits d'hygiène, médicaux, sorties loisirs). La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de perte ou vol des objets personnels ou argent gardés par vos soins. Un coffre est toutefois à votre disposition dans le bureau équipe et les professionnels peuvent vous accompagner à gérer vos dépenses.



L'équipe pluridisciplinaire

DES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN

La direction assure, en collaboration avec la cadre socio-éducatif et les différentes équipes, la gestion globale de l'établissement.

La cadre socio-éducatif est responsable de l'équipe, du fonctionnement et de l'organisation du service. Elle est garante de la mise en place et la qualité de votre accompagnement.

L'équipe éducative vous accompagne dans tous les gestes de la vie quotidienne (lever/coucher, douche, repas, sorties/activités, contacts familles/tuteurs, gestion de budget...). Elle est composée d'Aide Médico-Psychologiques, d'Accompagnants Educatifs et Sociaux, d'une Aide-Soignante et d'une Educatrice Spécialisée.

Le moniteur d'atelier vous accompagne sur des temps d'activités internes (bois, jardin...) et/ou avec des partenariats (épicerie solidaire, EMMAÜS...) adaptés à vos besoins et demandes.

La psychologue est présente chaque jeudi pour vous écouter et vous soutenir en toute confidentialité. Elle peut vous proposer des rencontres individuelles, des groupes de parole ou des ateliers à thème. En collaboration avec la cadre socio-éducatif, elle est garante de la mise en place de votre projet personnalisé.

L'infirmière prépare votre traitement et coordonne votre parcours de santé en lien avec l'équipe éducative. Le Foyer de Vie n'étant pas un établissement médicalisé, elle n'effectue pas de soins techniques en dehors de vos prises de sang, vaccins et injections si nécessaire.

L'agent de service assure l'entretien des locaux communs et les commandes logistiques pour nécessaires au bon fonctionnement du Foyer de Vie.



Les veilleurs de nuit vous accompagnent sur le temps de veillée et assurent votre sécurité nocturne.

Une agent d'accueil / admission vous accueille, vous oriente et vous conseille dans vos démarches.

Des services généraux (logistique, technique, informatique) assurent la maintenance, la sécurité et l'entretien de l'ensemble des services de l'établissement.



Le parcours de santé

Le Foyer de Vie est un service non médicalisé. Toutefois il bénéficie de la présence d'une Infirmière Diplômée d'Etat deux jours par semaine pour la préparation de votre pilulier et l'organisation de votre suivi médical en coordination avec l'équipe éducative, votre représentant légal et/ou votre famille.

Dans le cadre de votre Projet d'Accompagnement Personnalisé, vous êtes associé à la continuité de votre parcours de santé. Notamment vous choisirez votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, vos soins complémentaires ainsi que votre lieu d'hospitalisation, sauf en cas d'urgence.



L'animation

Une palette d'activités et ateliers quotidiens est proposé par l'équipe éducative et le moniteur d'atelier. Ces activités visent à maintenir et/ou développer des capacités physiques et cognitives. Elles contribuent à travailler l'engagement, la posture d'adulte, l'estime de soi, à développer la relation aux autres et créer du lien social.

Les activités peuvent s'organiser au sein du Foyer de Vie ou à l'extérieur avec des partenaires. Elles sont soit planifiées sur l'année ou bien proposées en fonction des envies/attentes des résidents et de leur présence.

Chaque résident bénéficie d'un planning ajusté à ses goûts et capacités.

Certaines activités dites thérapeutiques sont prises en charge par le service et d'autres sont financées par le résident.

Exemples d'activités proposées :



Equitation



Jardinage



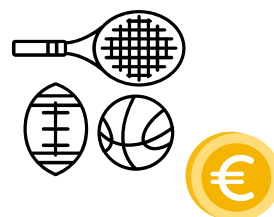
Gym douce



Randonnée



Théâtre



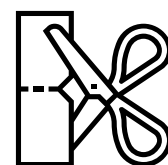
Sport adapté



Epicerie solidaire



Piscine



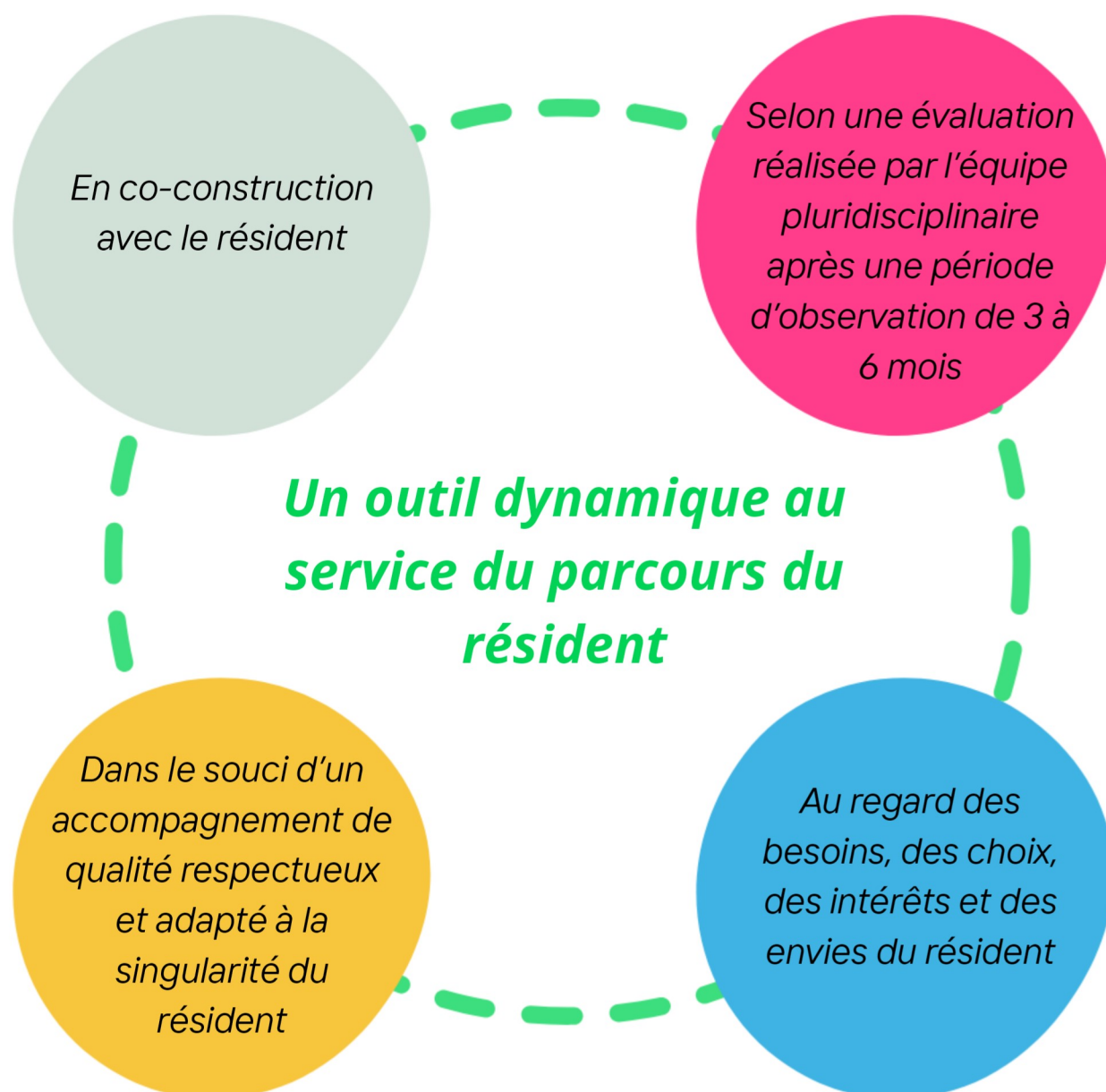
Activités manuelles



Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé permet de garantir un accompagnement individualisé dans le respect des habitudes de vie et des souhaits de la personne.

Il est élaboré :



A votre arrivée au Foyer de Vie, un référent est nommé au sein de l'équipe éducative. Il est votre interlocuteur privilégié, est chargé plus précisément de vous accompagner dans vos démarches administratives et dans l'élaboration de votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.



Vos droits et devoirs

Vous êtes accueilli (e) en tant que citoyen. Aussi, nous nous attachons au quotidien à respecter la possibilité de maintenir et d'exercer vos droits.

La loi définit les droits fondamentaux des personnes, de leur entourage et de leur famille :

1 Principe de non-discrimination La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis. 	2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits. 	3 Droit à l'information L'établissement me donne le livret d'accueil. Je dois être informé de mes droits. 	4 Droit de choisir Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix. Je peux me faire aider par : - mes parents - mon tuteur - mon curateur - par une autre personne.
5 Droit au changement Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement. 	CHARTRE des droits et libertés de la personne accueillie 		6 Droit au respect des liens familiaux Si la justice l'autorise, je peux : - voir ou téléphoner à ma famille - être accompagné pour voir ma famille - inviter ma famille dans l'établissement.
7 Droit à la protection L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité. 			8 Droit à l'autonomie J'ai le droit : - d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles - de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.
9 Principe de prévention et de soutien Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement. 	10 Droits civiques J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple). 	11 Droit à la pratique religieuse Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions. 	12 Droit à la dignité et à l'intimité Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter : - mon corps - mes sentiments - ma vie privée.

Mise à jour le : 09 février 2023.

Les règles de vie en collectivité sont importantes pour le bien-être de tous. Ainsi, vous vous engagerez à :

- Respecter les autres résidents et les professionnels,
- Respecter les équipements collectifs et ceux mis à votre disposition à titre individuel,
- Anticiper et signaler à l'équipe éducative quand vous partez,
- Recevoir vos proches sans troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.



Espaces et formes d'expression

Le Conseil de la Vie Sociale



C'est une instance consultative qui se réunit environ trois fois par an. Le CVS est animé par la direction. Il est composé :

- Des représentants des résidents,
- Un représentant des familles ou des responsables légaux des résidents,
- Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans le service,
- Un représentant des professionnels employé par le service,
- Un représentant de l'organisme gestionnaire

“ Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du Conseil” Art.D.311-5-I. Décret n°2022-688 du 25 Avril 2022

Le CVS est un lieu d'écoute et d'échanges. Il donne son avis et propose des solutions d'amélioration sur toute question concernant le fonctionnement du service, et notamment sur :

- L'organisation interne et la vie quotidienne,
- Les activités et l'animation socio-culturelle,
- Les prestations d'hébergement et d'accompagnement,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- L'ambiance générale de l'établissement,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- Les documents institutionnels (règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil, projet d'établissement...)
- Les enquêtes de satisfaction et plus largement sur la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Des réunions d'expression des résidents

Des réunions d'échanges sont organisées au sein de chaque unité afin de favoriser l'expression et la participation des résidents. Différents sujets y sont abordés : la vie en collectivité, les projets de sortie, l'actualité du moment...

Suggestions et réclamations



Une boîte à destination des résidents et familles est prévue à cet effet à l'entrée du Foyer de Vie. Pour toute plainte ou réclamation, vous pouvez adresser un courrier à la direction ou au Président du Conseil de la Vie Sociale.

La personne de confiance



Vous pouvez désigner une personne en qui vous avez confiance pour qu'elle vous assiste lors de votre accueil :

- Pour prendre vos décisions dans vos démarches administratives et médicales,
- Pour veiller au respect de vos volontés en matière de soins et d'accompagnement.



Vos recours

En cas de manquement à vos droits ou si vous n'êtes pas satisfait(e), vous pouvez :

- En faire part directement au cadre socio-éducatif
- Vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale, notamment aux residents qui vous représentent
- Contacter le service qualité, gestion des risques et relation des usagers:
05 49 81 77 89
- Ecrire au Directeur à :
Centre Hospitalier de Mauléon
6 rue du chemin vert
79700 Mauléon
- Faire appel à une personne qualifiée (voir liste établie conjointement par le préfet du département et le président du Conseil Départemental)
- Appeler le numéro national contre la maltraitance : 3977

Vous pouvez également vous adresser :

- au Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr
- à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
- au Conseil Départemental : 05 49 06 79 79

VOS NOTES

*Toute l'équipe du Foyer de Vie est heureuse
de vous accueillir au sein de notre
établissement.*

6 rue du chemin vert - BP 24001 - 79700 Mauléon - Tél : 05.49.81.40.47 - [www. hopital-mauléon.fr](http://www.hopital-mauléon.fr)

Rédaction : Mme PAQUIER Céline, Cadre socio-éducatif / Crédits photos : CH Mauléon, Canva

Réalisation : Marina BONNEAU, service qualité & Alison GUIONET, service communication

Livret d'accueil Résident - INF.ADM.026- Version 1- Édition (07/2025)